

12 OCT. 2017

PRÉFET DE LA SEINE MARITIME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

Collectivité Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 Saint Jouin Bruneval	Date d'envoi : Le 15 juin 2017
---	---------------------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
SDE76 Eclairage public : place du Major Général Frost	Délibération n° 26/2007 en date du 13 juin 2017 + annexe du SDE76 projet-EP-2016-0-76595-7000	
SDE 76 – demande de retrait des quarante-et-une communes de la Métropole Rouen Normandie	Délibération n° 27/2017 en date du 13 juin 2017 + annexe : délibération du 17/03/2017 du SDE76	
Cale de mise à l'eau	Délibération n°28/2017 en date du 13 juin 2017 + annexe : convention d'occupation temporaire	
Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques avec le SDIS de la Seine-Maritime pour l'été 2017	Délibération n°29/2017 en date du 13 juin 2017 + annexe : convention	
Point plage : tarifs de location du matériel nautique et règlement intérieur	Délibération n°30/2017 en date du 13 juin 2017 + règlement	
Convention « lire à la plage » avec le Département de la Seine-Maritime	Délibération n°31/2017 en date du 13 juin 2017 + convention	<i>Délibération n° 32/2017 (et non 31/2017)</i>
Convention de stage avec l'IUT du Havre pour l'accueil d'un stagiaire	Délibération n°32/2017 en date du 13 juin 2017 + convention	<i>Délibération n° 33/2017 (et non 32/2017)</i>

REÇU, le :

16 JUIN 2017

A LA SOUS-PRÉFECTURE
DU HAVRE

Création d'un emploi saisonnier entretien/nettoyage/accueil public-plage de Saint-Jouin-Bruneval	Délibération n°34/2017 en date du 13 juin 2017)	<i>Délibération n° 35/2017 (et non 34/2017)</i>
Création de deux emplois saisonniers animation du point plage et location de matériel nautique	Délibération n°35/2017 en date du 13 juin 2017	<i>Délibération n°34/2017 (et non 35/2017)</i>
Création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps partiel	Délibération n°36/2017 en date du 13 juin 2017	
Approbation des nouvelles compétences et des statuts modifiés de la communauté de Communes du Canton de Criquetot-L'Esneval	Délibération n°37/2017 en date du 13 juin 2017 + annexe délibération n°RP2017041305 du conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval du 13 avril 2017 relative à « Détermination des compétences optionnelles introduites par la loi NOTRe ».	
Subvention de fonctionnement pour le centre de loisirs	Délibération n°38/2017 en date du 13 juin 2017	
Remboursement location salle polyvalente	Délibération n°39/2017 en date du 13 juin 2017	
Indemnité de fonctions des élus	Délibération n°40/2017 en date du 13 juin 2017	



* Seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : SDE 76 Eclairage public : place du Major Général Frost : Projet-EP-2016-0-76595-7000 (26/2017)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-EP-2016-0-76595-7000 et désigné « place du Major Général Frost » (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 8 343,72€ TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 5 260,49 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

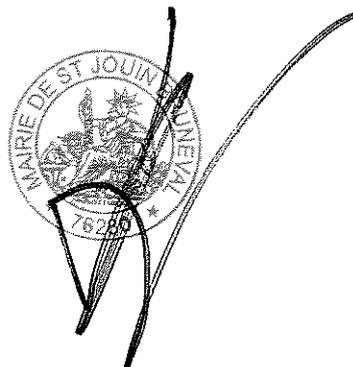
- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 5 260,49 € TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Annexe : Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76 - Projet-EP-2016-0-76595-7000 (version 1.1)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Demande de retrait des quarante-et-une communes de la Métropole Rouen Normandie
(27/2017)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Vu les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,

Vu la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,

- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76, **(1)**

Où il est exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76, **(1)**

Annexe : Délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.



(Handwritten signature)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Cale de mise à l'eau : Convention d'occupation temporaire

(28/2017)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'accord du Directoire du Grand Port Maritime du Havre en date du 19 septembre 2016,

Suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) le 12 juillet 2012 de la Compagnie Industrielle Maritime sur les Communes de Saint-Jouin-Bruneval et La Poterie-Cap-d'Antifer, la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, le GPM et la Préfecture ont été saisis de demandes répétées de la part des associations de pêcheurs amateurs pour intégrer le port de service d'Antifer.

Afin d'offrir une solution équitable pour les associations, et également pour garantir la sécurité de tous les usagers de la plage, la Commune de Saint-Jouin-Bruneval s'est engagée dans la construction et l'exploitation d'une cale mise à l'eau au niveau du port d'Antifer.

Pour ce faire, la Commune a sollicité du Grand Port Maritime du Havre la mise à disposition d'une surface de terre-plein et de linéaire de berge.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques avec le SDIS de la Seine-Maritime pour l'été 2017 (29/2017)

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal accepte le devis du SDIS pour la surveillance de la plage du samedi 8 juillet au dimanche 27 août 2017 pour un montant prévisionnel de 17 319,63 €.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention ci-jointe.

Annexe : Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques – SDIS de Seine-Maritime

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Point plage : tarifs de location du matériel nautique et règlement intérieur
(30/2017)

Rapporteurs : M. François AUBER et Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de définir les tarifs de location du matériel nautique et de plage. Les locations à l'heure sont proposées aux tarifs suivants :

	Tarifs	Tarifs famille (à partir de 4 personnes)
Canoé-Kayak simple & double	7 €*	5 €
Team Building Paddle Géant	30 €	-
Stand up paddle	7 €*	5 €
Planche de surf	7 €*	5 €
Bodyboard	3 €	-
Catamaran Wind-Kart	15 €	-
Transat	3 €**	-
Tire à l'eau	3 €	-

* Tarif famille 5 € au lieu de 7€ à partir de 4 personnes

** à la journée

Le règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement, d'accueil et de sécurité du point plage du pôle nautique de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

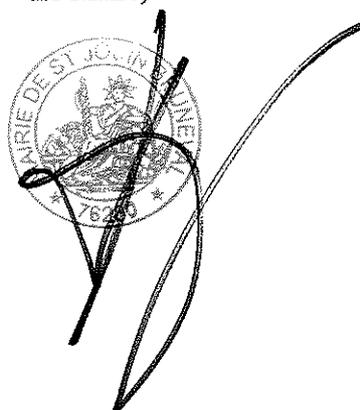
Ce règlement s'applique à tous les usagers et à tout le personnel, quelque soit son statut, sans restriction ni réserve.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- fixe les différents tarifs ci-dessus à compter du 8 juillet 2017,
- adopte le règlement intérieur du point plage du pôle nautique dans les conditions exposées.

Annexe : règlement intérieur du point plage du pôle nautique

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme d'Etretat (31/2017)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Pascal REGHEM

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objet la formation du personnel saisonnier affecté à l'animation de la plage.

Les agents concernés seront présents pendant la saison estivale à la plage pour renseigner les touristes.

Avec cette démarche, la commune s'inscrit dans un processus d'obtention du label « commune touristique », en partenariat avec l'Office de Tourisme d'Etretat.

Après lecture de la convention entre l'Office de Tourisme d'Etretat et la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, le Conseil Municipal déclare en approuver les conditions et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Annexe : Convention d'information et de formation du personnel touristique saisonnier

Pour extrait conforme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Convention « Lire à la plage »

(32/2017)

Rapporteurs : Mme Virginie WALBROU et Mme Clydie RENARD

Mesdames, Messieurs,

Depuis une dizaine d'année, le département propose une action « Lire à la plage », dont le but est de promouvoir la lecture durant la saison estivale auprès d'un public le plus large possible, en partenariat avec les équipements de proximité.

La commune de Saint-Jouin-Bruneval participe chaque année à cette action avec la médiathèque l'ESCALE.

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention « Lire à la plage », déclare en accepter les conditions.

Le Conseil Municipal autorise en conséquence M. le Maire à signer ladite convention.

Annexe : Convention « Lire à la plage » 2017

Pour extrait conforme,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Convention de stage avec l'IUT du Havre pour l'accueil d'un stagiaire
(33/2017)

Rapporteurs : M. Blaise ALLEAUME

Mesdames, Messieurs,

La Mairie accueillera du 19 juin au vendredi 15 septembre 2017, Monsieur Sallé DIAKITÉ pour un stage consacré à l'étude des déchets sur le littoral.

La durée hebdomadaire est fixée à 35 h.

Le montant de la gratification est fixé à 600 € pour la durée du stage.

Après lecture de la convention entre l'IUT, la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, le Conseil Municipal déclare en approuver les conditions et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Annexe : Convention de stage

Pour extrait conforme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Création de deux emplois saisonniers animation du point plage, location de matériel nautique et médiation de la plage. (34/2017)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement de deux employés saisonniers pour animer le point plage, louer du matériel nautique, assurer la promotion du tourisme et faire respecter la réglementation de la plage en menant une médiation auprès des usagers.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer deux emplois saisonniers à temps complet, du lundi au dimanche, à raison de 35 heures de travail par semaine du 3 juillet 2017 au 31 août 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer deux emplois saisonniers au grade d'animateur du 3 juillet 2017 au 31 août 2017 à 35 heures semaine.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 h par semaine du lundi au dimanche.
- Décide que l'indice brut de rémunération sera de 366, majoré 339.

- Autorise Monsieur le Maire à recruter deux employés saisonniers,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats,

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Création d'un emploi saisonnier entretien / nettoyage / accueil public – plage de Saint-Jouin-Bruneval (35/2017)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et Mme Réjane DEVAUX

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent d'entretien pour assurer le nettoyage des sanitaires de la plage, la propreté générale de la plage et des équipements, ainsi que l'accueil du point plage au pôle nautique en soutien des animateurs.

Il s'agit de créer un emploi saisonnier à temps partiel du lundi au dimanche à raison de 30 heures de travail par semaine du 3 juillet 2017 au 31 août 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

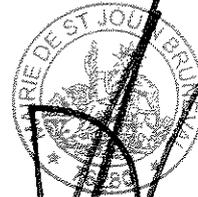
- Décide de créer un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique du 3 juillet 2017 au 31 Août 2017 à 30 heures par semaine.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 30 h 00 / semaine du lundi au dimanche.
- Décide que l'indice brut de rémunération sera de 347 majoré 325.

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un employeur saisonnier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps partiel (36/2017)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon titulaire ou à défaut contractuel, à temps partiel 18 heures.

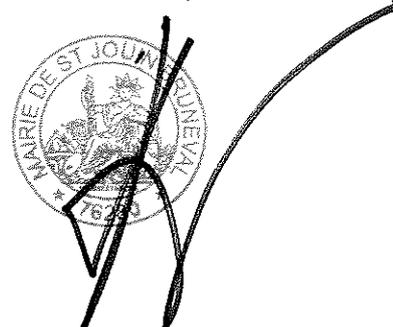
L'agent recruté sera chargé(e) de l'accueil des publics, de la gestion administrative et de l'encadrement des bénévoles, de la politique de prêt et du choix des ouvrages, de la mise en œuvre et du développement du projet d'établissement.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier des cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale.

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of St-Jouin-Pruineval. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE ST-JOIN PRUINEVAL" around the perimeter and the year "1823" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be "M. [unclear]".

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Approbation des nouvelles compétences et des statuts modifiés de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (37/2017)

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2541-12, L.5211-16 et suivants, et L.5214-16 et suivants,

VU la délibération n°RP2016122901 du conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval du 29 décembre 2016 portant sur la modification des statuts suite à l'adoption de nouvelles compétences,

VU la délibération du conseil municipal 03/2017 du 9 février 2017 « *Avis relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes de l'ancien canton de Criquetot-l'Esneval* »,

VU la délibération n RP2017041305 du conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval du 13 avril 2017 portant « *Détermination des compétences optionnelles introduites par la loi NOTRE* »,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Subvention de fonctionnement pour le centre de loisirs

(38/2017)

Rapporteur : Mme Clydie RENARD

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 01/2016 « *Centre de loisirs : autorisation d'ouverture* » et la délibération n°02/2016 « *Centre de loisirs : subventions* »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner la création du centre de loisirs en octroyant à l'Amicale Laïque d'Aplemont une subvention annuelle de fonctionnement de 5 000 euros comme participation de la commune aux dépenses liées aux activités du centre de loisirs tant qu'il fonctionnera sur la Commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention susmentionnée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [13/06/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Remboursement location salle polyvalente

(39/2017)

Rapporteur : Mme Josiane COIGNET

Mesdames, Messieurs,

En cas de décès, maladie grave ou accident, le Conseil Municipal autorise le remboursement total aux locataires de la salle polyvalente de la somme de 400 euros.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille dix-sept, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : M. Olivier HENRY donne pouvoir à Mme Clydie RENARD
M. Gilles HONORE donne pouvoir à M. François AUBER

Absents excusés : M. Arnaud DUPARC, Mme Maria MARQUES et M. Patrice DELAMARE

Mme Réjane DUVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Indemnités de fonction des élus

(40/2017)

Rapporteur : M. Blaise ALLEAUME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L. 2123-24-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 2123-23,

VU les délibérations 39/2014, 40/2014 et 41/2014 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et du conseiller délégué,

Vu les arrêtés municipaux 14/2014 du 31 mars 2014 et 37/2014 du 8 septembre 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, et l'arrêté municipal 19/2014 du 26 mai 2014 portant délégation de fonctions au conseiller délégué,

Vu le budget communal,

A compter du 1^{er} janvier 2017, le calcul des indemnités de fonctions des élus a changé suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'indice 1022.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires adjoints, et l'invite à délibérer.

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints.

Considérant que la commune compte 1900 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er :

Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Taux en % de l'indice de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 42% de l'indice 1022 ;

Adjoints : 15,52 % de l'indice 1022 ;

Conseiller délégué : 5,89% de l'indice 1022.

Article 2 :

Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire et du produit des 16,5% de l'indice 1022 par le nombre d'adjoints.

Article 3 :

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

